



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des  
soumissions\Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada  
See herein for bid submission  
instructions/  
Voir la présente pour les  
instructions sur la présentation  
d'une soumission  
NA  
Manitoba

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right  
of Canada, in accordance with the terms and conditions  
set out herein, referred to herein or attached hereto, the  
goods, services, and construction listed herein and on any  
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la  
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou  
incluses par référence dans la présente et aux annexes  
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés  
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> EQUIPEMENT SONORE	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0117-193175/A	<b>Date</b> 2020-05-08
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0117-193175	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$WPG-120-11026	
<b>File No. - N° de dossier</b> WPG-9-42097 (120)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-06-22</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Central Daylight Saving Time CDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Aquino, Jill	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> wpg120
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (431) 373-1718 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (204) 983-7796
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE RCAF BAND BLDG 90 715 WILHURI RD WINNIPEG Manitoba R3J3Y5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Western  
Region  
Victory Building/Édifice Victory  
Room 310/pièce 310  
269 Main Street/269 rue Main  
Winnipeg  
Manitoba  
R3C 1B3

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0117-193175/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0117-193175

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-9-42097

Id de l'acheteur - Buyer ID  
WPG120  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## EQUIPEMENT SONORE

### **AVIS IMPORTANT À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CONCERNANT LES EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS**

Étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19, des mesures temporaires sont prises sur place à l'Unité de réception des soumissions de la Région de l'Ouest pour encourager la distanciation sociale. La santé et la sécurité du personnel et des fournisseurs restent notre priorité absolue.

Les fournisseurs doivent présenter leurs soumissions par voie électronique, en utilisant l'application Connexion postal de Postes Canada, pour répondre à cette demande de soumission. Grâce à ce service, les fournisseurs peuvent présenter des soumissions, des offres et des arrangements par voie électronique aux unités de réception des soumissions de TPSGC. Ce service en ligne permet le transfert électronique de fichiers volumineux jusqu'au niveau Protégé B.

Pour transmettre votre soumission par Connexion postal ou pour obtenir plus de renseignements sur le fonctionnement de ce service, veuillez envoyer un courriel à l'adresse générique de l'Unité de réception des soumissions de la Région de l'Ouest à [roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ou transmises par télécopieur ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.

Compte tenu des circonstances actuelles et des limites du réseau, certains projets de marché en cours pourraient être retardés. Pour vous tenir au courant de l'état d'avancement de certains projets, veuillez consulter le site [Achatsetventes.gc.ca](http://Achatsetventes.gc.ca).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 BESOIN .....	3
1.2 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	6
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	7
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>8</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 BESOIN .....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT .....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	10
6.9 LOIS APPLICABLES .....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	11
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	11
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION .....	11
6.13 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	11
<b>ANNEXE «A» .....</b>	<b>12</b>
BESOIN .....	12
<b>ANNEXE B .....</b>	<b>22</b>
<b>BASE DE PAIEMENT.....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS .....</b>	<b>24</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	24

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.2 Service Connexion postal**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements. »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Condition du matériel - soumission**

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

#### **2.1.2 Produits équivalents**

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;

- 
- e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
    - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
    - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
  3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

### Unité de réception des soumissions de la région de l'Ouest de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante:

[roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque :** Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 3 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

Les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2016-11-06) Fluctuation du taux de change

## Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Cette exigence comprend des critères techniques obligatoires. Voir l'annexe A, Besoin.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

### 4.2 Méthode de sélection

#### 4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 21 août 2020 inclusivement.

#### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 21 août 2020.

#### **6.4.3 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jill Aquino  
Titre : Agente d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Région de l'ouest  
Adresse : 269 rue Main, bureau 310  
Winnipeg, MB R3C 1B3

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0117-193175/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0117-193175

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-9-42097

Id de l'acheteur - Buyer ID  
WPG120  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

Téléphone : 431-373-1718  
Télécopieur : 204-983-7796  
Courriel : [Jill.Aquino@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Jill.Aquino@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : **A DETERMINER**

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un (des) prix de lot ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B*, selon un montant total de **A DETERMINER** \$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

## 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :  
**A DETERMINER**

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

## 6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

## 6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## 6.13 Clauses du *Guide des CUA*

[B1501C](#) (2018-06-21) Appareillage électrique  
[B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires  
[D0018C](#) (2007-11-30) Livraison et déchargement  
[G1005C](#) (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

## ANNEXE « A »

### BESOIN

**Besoin — Émetteurs et récepteurs  
Musique de l'Aviation royale canadienne  
Ministère de la Défense nationale, Winnipeg, Manitoba, Canada**

### CONTEXTE

La Musique de l'Aviation royale canadienne (ARC) est une organisation unique en son genre composée de divers ensembles professionnels qui ont besoin d'un équipement de sonorisation de calibre professionnel fourni pour leur permettre d'accomplir leurs principales tâches. L'incapacité d'acquérir des instruments de musique de qualité pourrait compromettre la capacité de l'unité à remplir son mandat de base. Nous disposons actuellement d'un système de sonorisation de haute qualité, mais, en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, il ne sera pas utilisable sans les mises à niveau requises. En raison de la vente de la fréquence de fonctionnement de nos microphones et de nos moniteurs à une entreprise de services sans fil, nous ne pourrions plus utiliser cette fréquence sans satisfaire aux exigences de délivrance de licences applicables. Pour que nous puissions exercer nos activités en toute légalité, les émetteurs et les récepteurs doivent être remplacés afin d'être compatibles avec notre système actuel.

### OBJECTIF ET PORTÉE

Acheter les éléments nécessaires fabriqués par Sennheiser qui sont compatibles avec notre équipement actuel pour la Musique de l'ARC à Winnipeg, au Manitoba, Canada, conformément aux exigences énoncées dans le présent document.

### TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES

Une liste complète des spécifications de rendement obligatoires minimales figure dans le « Tableau de conformité » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification de rendement en consignait cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte du Tableau de conformité.

3. Les documents techniques justificatifs, comme les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner, et chacune des spécifications de rendement figurant dans le tableau de conformité doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa soumission est conforme sur le plan technique.
4. Si les documents justificatifs susmentionnés ne sont pas fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera jugée non recevable et éliminée d'emblée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DP).
6. Si le ou les produits proposés ne sont pas conformes à l'une ou l'autre des spécifications de rendement obligatoires, la soumission sera jugée non recevable et éliminée d'emblée.

#### TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES

Article	Critères de rendement obligatoires	Spécification de rendement offerte	Renvoi
		Dans cette colonne, le soumissionnaire devrait indiquer en quoi il respecte la spécification de rendement.	Dans cette colonne, le soumissionnaire doit indiquer à quel endroit dans ses documents justificatifs se trouve la spécification de rendement.
1	<b>Émetteurs montés sur bâti \\ Émetteur sans fil IEM</b>  <i>PROAV SR 2050XP IEM-Aw+ 504057 de Sennheiser (Quantité : 3) ou l'équivalent</i>		
1.1	Fonctionnement dans la gamme de fréquences Aw (516/558 MHz)		
1.2	Surveillance et contrôle au moyen du même logiciel distant que les éléments susmentionnés		
1.3	Fonctionnement à tonalité pilote		
1.4	2 émetteurs par espace de bâti de 19 po simple		
1.5	Compatibilité directe avec le combineur d'antenne AC 3200-II existant		

1.6	Compatibilité directe avec antenne à ultra haute fréquence A 2003-UHF		
1.7	Compatibilité avec les récepteurs de ceinture		
1.8	2 prises combos XLR (External Line Return) par voie		
1.9	Synchronisation infrarouge (IR)		
1.10	Au moins 20 bandes de fréquences et 32 voies pré-réglées en usine		
1.11	Connecteur BNC (Bayonet Neill-Concelman) de 50 Ω		
1.12	Alimentation de sortie RF de 10/30/50 mW commutable (au minimum)		
1.13	Connexion d'alimentation à 3 broches, catégorie de protection 1 conforme à IEC/EN 60320-1		
1.14	Alimentation 120 et 240 V c.a., 50/60 Hz, au moyen d'un cordon d'alimentation 5-15P standard au Canada, 120 V, 15 A		
1.15	Conformité aux règlements des organismes suivants : CE, FCC et IC		
1.16	Modulation : FM et MPX-stéréo		
1.17	Plage de tension d'entrée + 22 dBu max.		
1.18	3 000 fréquences porteuses		
1.19	Au moins 6 fréquences de transition à utilisateur indépendant (3 dispositifs de transition double)		
1.20	Capacité de fonctionnement simultané		
1.21	Compatibilité directe avec l'article 2 Récepteurs de ceinture // Récepteur sans fil IEM		

1.22	Accessible à distance par Ethernet au moyen du même logiciel propriétaire que l'article 10 Récepteur monté sur bâti \ Microphone sans fil et récepteur de poche		
2	<b>Récepteurs de ceinture //</b> <b>Récepteur sans fil IEM</b>  <i>PROAV EK 2000 IEM Aw+ 503153 de Sennheiser</i> <i>(Quantité : 7)</i> <i>ou l'équivalent</i>		
2.1	Fonctionnement dans la gamme de fréquences Aw (516/558 MHz)		
2.2	Fonctionnement à tonalité pilote		
2.3	Fonctionnement en stéréo ou en mono		
2.4	Synchronisation IR		
2.5	Technologie à diversité adaptative		
2.6	Compresseur-extenseur semi-duplex (HDX)		
2.7	Prise stéréo de 3,5 mm		
2.8	Modulation FM, MPX-Stéréo		
2.9	3 000 fréquences porteuses		
2.10	Seuils de blocage réception : Off, 5 à 25 dBuV par pas de 2 dB		
2.11	Puissance de sortie minimale de 100 mW à 32 Ω		
2.12	Rapport signal sur bruit >90 dB(A) (Système en attente « A »)		
2.13	7 dispositifs individuels		
2.14	Fonctionnement d'au moins 8 unités en même temps sans brouillage entre elles		
2.15	Compatibilité directe avec l'article 1 Émetteurs montés sur bâti \ Émetteur sans fil IEM		
3	<b>Émetteurs pour microphones portatifs</b>  <i>WMS SKM 6000 BK A1-A4 506302 de Sennheiser</i> <i>(Quantité : 9)</i> <i>ou l'équivalent</i>		
3.1	Transition numérique sans intermodulation		
3.2	Alimentation au moyen des piles rechargeables fournies compatibles avec le chargeur de l'article 5, Chargeur de piles		
3.3	Compatibilité directe avec les capsules microphoniques		

	modèle KK204 existantes sans adaptateur		
3.4	Fonctionnement dans la gamme de fréquences de 470-558 MHz		
3.5	Couleur : noir		
3.6	Consommation d'énergie max. de 960 mW		
3.7	Réglages de la puissance de sortie des radiofréquences (RF) de 25 mW efficace (eff.) et 50 mW de crête		
3.8	Bande passante commutable de 88 MHz		
3.9	Réglages de la fréquence de coupure basse : 60, 80, 100, 120 Hz		
3.10	Réponse en fréquence audio de 30 Hz – 20 kHz à moins de 3 dB ou mieux (inclus et gamme de fréquences plus large, dB égal ou inférieur)		
3.11	Réglage du gain audio : de 0 à +62 dB ou mieux (inclus et gamme plus large, pas en dB égal ou inférieur) par pas de 3 dB		
3.12	Support et agrafe de montage pour dispositif sur pied du fabricant d'équipement d'origine (FEO) inclus		
3.13	Synchronisation IR		
3.14	9 dispositifs individuels		
3.15	Capacité de fonctionnement simultané		
3.16	Compatibilité directe avec le récepteur de l'article 10 Récepteur monté sur bâti \ Microphone sans fil et récepteur de poche		
3.17	Compatibilité directe avec l'adaptateur de piles de l'article 6 Traineau pour adaptateur de piles AA portatif		
4	<b>Pile de l'émetteur pour microphone portatif</b>  <i>WMS BA 60 504702 de Sennheiser</i> <i>(Quantité : 13)</i> <i>ou l'équivalent</i>		
4.1	Compatibilité directe avec l'article 3 Émetteurs pour microphones portatifs		
4.2	Compatibilité directe avec le chargeur de l'article 5, Chargeur de piles		

4.3	Quantité suffisante pour permettre le fonctionnement simultané de l'ensemble des émetteurs à l'article 3, Émetteurs pour microphone portatifs, et au moins 4 éléments en attente ou en charge		
5 (a-c)	<p><b>Chargeur de piles</b></p> <p><i>5a) WMS L 6000 - US 507302 de Sennheiser ou l'équivalent</i>  <i>Quantité : 1</i></p> <p><i>et</i></p> <p><i>5b) WMS LM 6060 507198 de Sennheiser ou l'équivalent</i>  <i>Quantité : 2</i></p> <p><i>et</i></p> <p><i>5c) WMS LM 6062 508516 de Sennheiser ou l'équivalent</i>  <i>Quantité : 2</i></p>		
5.1	Compatibilité directe et pouvant loger 4 éléments de l'article 4 Pile de l'émetteur pour microphone portatif		
5.2	Compatibilité directe et pouvant loger 4 éléments de l'article 8 Pile de l'émetteur audio de poche		
5.3	Bâti de 1 unité (U) pouvant être monté dans un espace de bâti standard de 19 po		
5.4	Au moins 4 fentes de charge par type de piles, article 4 Pile de l'émetteur pour microphone portatif et article 8 Pile de l'émetteur audio de poche		
6	<p><b>Traineau pour adaptateur de piles AA portatif</b></p> <p><i>WMS B 60 504700 de Sennheiser</i>  <i>Quantité : 1</i>  <i>ou l'équivalent</i></p>		
6.1	Capacité possible de 2 piles AA pour l'article 3 Émetteurs pour microphones portatifs, tout en maintenant les fonctions de ces émetteurs		
7	<p><b>Émetteur audio de poche</b></p> <p><i>WMS SK 6212 A1-A4 508513 de Sennheiser</i>  <i>(Quantité : 8)</i>  <i>ou l'équivalent</i></p>		

7.1	Transition numérique sans intermodulation		
7.2	Alimentation au moyen des piles rechargeables fournies compatibles avec l'article 5, Chargeur de piles		
7.3	Fonctionnement dans la gamme de fréquences de 470-558 MHz		
7.4	Support et agrafe de montage pour dispositif sur pied du FEO inclus		
7.5	8 dispositifs individuels		
7.6	Agrafe de ceinture incluse par appareil		
7.7	Compatibilité avec les connexions audio LEMO actuelles FVB.00.303.NLAE24		
7.8	Article fourni avec 12 connecteurs audio mâles (article 9 Connecteur audio mâle) pour les microphones e908 existants		
7.9	Fonctionnement avec les réglages de puissance de sortie RF suivants : 15 mW et 3,5 mW Dimensions égales ou inférieures à 65 x 47 x 20 mm		
7.10	Poids inférieur à 115 g, piles incluses		
7.11	Bande passante commutable de 88 MHz		
7.12	Autonomie de 12 heures ou plus par charge		
7.13	Réponse en fréquence audio de 30 Hz – 20 kHz à moins de 3 dB ou mieux (inclus et gamme de fréquences plus large, dB égal ou inférieur)		
7.14	Réglage du gain audio de -6 à +42 dB ou mieux (inclus et gamme de fréquences plus large, pas en dB égal ou inférieur) par pas de 3 dB		
7.15	Antenne à prise coaxiale amovible		
7.16	Synchronisation IR		
7.17	Capacité de fonctionnement simultané		
7.18	Compatibilité directe avec le récepteur de l'article 10 Récepteur monté sur bâti \ Microphone sans fil et récepteur de poche		

8	<b>Pile de l'émetteur audio de poche</b> <i>Sennheiser</i> <i>WMS BA 62 508517</i> <i>Quantité : 12</i> <i>ou l'équivalent</i>		
8.1	Compatibilité directe avec l'article 7 Émetteur audio de poche		
8.2	Compatibilité directe avec le chargeur de l'article 5, Chargeur de piles		
8.3	Quantité suffisante pour faire fonctionner en même temps tous les éléments de l'article 3 Émetteurs pour microphones portatifs et au moins 4 éléments en attente ou en charge		
9	<b>Connecteur audio mâle</b> <i>LEMO FVB.00.303.NLA E24</i> <i>Quantité : 12</i> <i>ou l'équivalent</i>		
9.1	Compatibilité avec l'article 7 Émetteur audio de poche		
9.2	Interchangeable ou identique au connecteur actuel FVB.00.303.NLAE24		
10	<b>Récepteur monté sur bâti \\ Microphone sans fil et récepteur de poche</b> <i>WMS EM 6000 DANTE™ US 508477 de Sennheiser</i> <i>(Quantité : 6)</i> <i>ou l'équivalent</i>		
10.1	Récepteur numérique sans intermodulation		
10.2	Dante compatible Ethernet		
10.3	Compatibilité directe avec l'article 3 Émetteurs pour microphones portatifs et l'article 7 Émetteur audio de poche		
10.4	2 récepteurs par espace de bâti de 19 po, 1 U		
10.5	Fonctionnement dans la gamme de fréquences de 470-714 MHz		
10.6	Compatibilité directe avec les antennes A 1031-U existantes		
10.7	Réponse en fréquence de 30 Hz-20 kHz à moins de 1,5 dB ou mieux		
10.8	Poids de 5,5 kg ou moins par appareil		

10.9	Consommation électrique de 35 W ou moins		
10.10	Formats des sorties audio numériques : AES3-2003, XLR-3 : 48 kHz, 96 kHz, 24 bits Dante™, RJ-45 : 48 kHz, 96 kHz, 24 bits		
10.11	Sorties audio numériques pouvant être synchronisées à l'externe au moyen d'un connecteur BNC en boucle		
10.12	Sorties audio analogiques : XLR-3 et prise 6,3 mm par voie (symétrique à transformateur) de -10 dBu à +18 dBu par pas de 1 dB (2 kΩ)		
10.13	Température d'entreposage aussi froide que -25 °C ou plus froide		
10.14	Bande passante commutable de 244 MHz		
10.15	Alimentation 120 et 240 V c.a., 50/60 Hz, au moyen d'un cordon d'alimentation 5-15P standard au Canada, 120 V, 15 A		
10.16	Plage dynamique d'au moins 111 dB (A)		
10.17	2 sorties BNC de chaîne d'antennes (50 Ω) de 0 dB +/- 0,5 dB		
10.18	Connexion Dante conforme à la norme de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers(IEEE) 802.3 (1000 Mb/s), connexion blindée RJ-45		
10.19	Connexion d'alimentation à 3 broches, catégorie de protection 1 conforme à IEC/EN 60320-1		
10.20	Système de récepteur avec diversité à bit réel		
10.21	Synchronisation IR		
10.22	Accessible à distance par Ethernet au moyen du même logiciel propriétaire que l'article 2 Récepteurs de ceinture // Récepteur sans fil IEM		
10.23	Fonctionnement avec toute combinaison des éléments de l'article 3 Émetteurs pour microphones portatifs et de l'article 7 Émetteurs audio de poche jusqu'à au moins 12 voies en même temps		

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0117-193175/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0117-193175

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-9-42097

Id de l'acheteur - Buyer ID  
WPG120  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

### **PRODUITS LIVRABLES**

L'équipement susmentionné qui respecte les spécifications indiquées doit être livré à l'adresse suivante :

**À l'attention de : Musique de l'ARC**  
Bâtiment 90, 715 route Wihuri  
C.P. 17000, succ. Forces  
Winnipeg (Manitoba) R3J 3Y5

## ANNEXE B

### BASE DE PAIEMENT

#### **SOUSSIONS FINANCIÈRES — INSTRUCTIONS**

Pour que sa soumission soit retenue pour la prochaine étape, le soumissionnaire doit indiquer des prix fermes pour tous les biens et services indiqués dans le tableau ci-dessous.

Les prix doivent être indiqués en dollars canadiens, taxes applicables exclues, frais d'expédition rendu droits acquittés (DDP), droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

Les prix doivent comprendre tous les frais de livraison. Aucuns autres frais ne seront admis.

Les prix unitaires fermes et les prix de lots fermes sont des prix destination FAB et doivent inclure tous les frais de livraison, de déchargement et de garantie.

Les prix unitaires fermes et les prix de lots fermes ne comprennent pas les taxes applicables. Ces dernières seront indiquées séparément sur toute facture produite dans le cadre d'un contrat.

Les prix unitaires fermes et les prix de lots fermes doivent être indiqués en dollars canadiens (\$CAN).

Toutes les lignes du tableau doivent être remplies pour que la soumission soit jugée recevable. Si une ligne n'est pas remplie, le produit sera considéré comme manquant aux fins de l'évaluation.

Article	Description	Qté	Unité de distribution	Prix unitaire ferme (CAN)	Prix calculé
1	Émetteur stéréo à double voie IEM (470-558 MHz) PROAV SR 2050XP IEM-Aw+ (article : 504057) de Sennheiser ou l'équivalent	3	Chacun	_____ \$	_____ \$
2	Récepteur de poche IEM (470-588 MHz) PROAV EK 2000 IEM-Aw+ (article : 503153) de Sennheiser ou l'équivalent	7	Chacun	_____ \$	_____ \$
3	Émetteur de poche (470-558 MHz) WMS SKM 6000 BK A1-A4 (506302) de Sennheiser ou l'équivalent	9	Chacun	_____ \$	_____ \$

<b>4</b>	Bloc-piles SKM6000-SKM9000 WMS BA 60 (504702) de Sennheiser ou l'équivalent	13	Chacun	_____ \$	_____ \$
<b>5a</b>	Chargeur de 19 po, jusqu'à 4 modules de charge (non inclus) WMS L 6000 – US (507302) de Sennheiser ou l'équivalent	1	Chacun	_____ \$	_____ \$
<b>5b</b>	Module de charge pour L 6000 et 2 BA 60 WMS LM 6060 (507198) de Sennheiser ou l'équivalent	2	Chacun	_____ \$	_____ \$
<b>5c</b>	Module de charge pour L 6000 et 2 BA 60 WMS LM 6062 (508516) de Sennheiser ou l'équivalent	2	Chacun	_____ \$	_____ \$
<b>6</b>	Compartiment à piles SKM6000-SKM9000, 2 piles AA WMS B 60 (504700) de Sennheiser ou l'équivalent	1	Chacun	_____ \$	_____ \$
<b>7</b>	Mini émetteur de poche (470-558 MHz) WMS SK 6212 A1-A4 (508513) de Sennheiser ou l'équivalent	8	Chacun	_____ \$	_____ \$
<b>8</b>	Bloc-piles pour SK 6212 WMS BA 62 (508517) de Sennheiser ou l'équivalent	12	Chacun	_____ \$	_____ \$
<b>9</b>	Connecteurs audio LEMO à 3 broches FVB.00.303.NLA E24 ou l'équivalent	12	Chacun	_____ \$	_____ \$
<b>10</b>	Récepteur pour bâti WMS EM 6000 DANTE™ US (508477) de Sennheiser ou l'équivalent	6	Chacun	_____ \$	_____ \$
<b>PRIX ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION (TPS et TVH en sus)</b>					_____ \$

Numéro de licence d'exonération de taxe de vente provinciale (TVP) PST-390-516-0

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0117-193175/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0117-193175

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-9-42097

Id de l'acheteur - Buyer ID  
WPG120  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)